

Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture

CONTEXTE

L'auxiliaire de puériculture est un professionnel de santé essentiel dans l'accompagnement des enfants de la naissance à 6 ans. Face aux évolutions des modes de garde, aux exigences croissantes en matière de qualité d'accueil et à la prise en compte des besoins spécifiques de chaque enfant, ce métier requiert des compétences techniques et relationnelles de haut niveau.

Comment accompagner le développement global de l'enfant dans le respect de son rythme ? Comment assurer des soins de qualité tout en favorisant l'éveil et l'autonomie ? Comment communiquer efficacement avec les familles dans le cadre du soutien à la parentalité ?

Cette formation d'un an, sanctionnée par un Diplôme d'État, prépare les futurs auxiliaires de puériculture à exercer avec compétence et bienveillance auprès des enfants et de leurs familles.

IDENTIFICATION DE LA FORMATION

Intitulé de la formation	Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture
Domaine	Santé - Petite enfance - Puériculture
Référence	PPP-DE-AP-2026
Version	8.0 - Janvier 2027
N°Agrément	N°11 - 28/10/2022

CERTIFICATION

Code RNCP	RNCP40743
Certificateur	Ministère chargé de la Santé
Niveau de qualification	Niveau 4 (Bac)
Échéance d'enregistrement	1er septembre 2029

FICHE MÉTIER

L'auxiliaire de puériculture exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de celui-ci, défini par les articles R.4311-3 à R.4311-5 du code de la santé publique relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmière.

Dans les établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans, l'activité est encadrée par les articles R.2324-16 à R.2324-47 du code de la santé publique.

Il dispense dans le cadre du rôle propre de la puéricultrice ou de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, des soins et réalise des activités d'éveil et d'éducation pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité.

L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants en situation de handicap, atteints de maladies chroniques, ou en situation de risque d'exclusion.

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

Public visé

Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant exercer le métier d'auxiliaire de puériculture :

- Personnes âgées de 17 ans minimum
- Salariés en reconversion professionnelle
- Demandeurs d'emploi
- Agents de fonction publique

Cette formation peut être accessible aux personnes en situation de handicap. Sous couvert de la validation de l'aptitude par la remise d'un certificat médical d'un médecin agréé par l'ARS. L'accompagnement se fera avec notre référent handicap.

Prérequis

- Être âgé(e) de 17 ans minimum à l'entrée en formation
- Être titulaire du niveau B1 en français
- Avoir réussi les épreuves du concours de sélection

POSITIONNEMENT ET MODALITÉS DE SÉLECTION

L'accès à la formation se fait sur concours.

Épreuve d'admissibilité

Sélection sur dossier composé de : CV, lettre de motivation, projet professionnel motivé ou analyse de situation.

Épreuve d'admission

Entretien oral devant un jury permettant d'évaluer les motivations, le projet professionnel et les aptitudes relationnelles du candidat.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de cette formation, le stagiaire sera capable de :

- Accompagner l'enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne
- Repérer et prévenir les situations à risque
- Évaluer l'état clinique d'une personne
- Mettre en œuvre des soins adaptés, les évaluer et les réajuster
- Accompagner la mobilité de la personne aidée
- Établir une relation et une communication adaptées avec les personnes et leur entourage
- Accompagner les personnes en formation et communiquer avec les pairs
- Entretenir les locaux et les matériels et prévenir les risques associés
- Traiter les informations
- Travailler en équipe pluriprofessionnelle, assurer la qualité et gérer les risques

DURÉE, MODALITÉS ET TARIFS

Durée de la formation

Durée totale	1 540 heures
Enseignement en institut	22 semaines, soit 770 heures
Enseignement en stage	22 semaines, soit 770 heures
Organisation	1 an (formation initiale) ou 2 ans (apprentissage)
Date de début	Lundi 04 janvier 2027
Date de fin	Vendredi 03 décembre 2027 (formation initiale)

Horaires

La formation est organisée sur la base de 35 heures par semaine :

8h30 – 12h30 / 14h00 – 17h00

Tarifs

Coût de la formation	12 000 €
TVA	Non applicable (article 261-4-4°-a du CGI)

Modalités communes

Modalité de réalisation	Formation en présentiel
Lieu de formation	16 rue des Balourous, ZAE de Copaya, 97351 Matoury
Rythme	En continu (initiale) ou en discontinu (apprentissage)

Vous êtes demandeur d'emploi inscrit à France Travail ?

Le coût pédagogique de la formation peut être **financé jusqu'à 100 % par la Collectivité Territoriale de Guyane**, sous réserve d'éligibilité.

Les frais d'inscriptions sont payants.

Vous êtes étudiants ?

Le coût pédagogique de la formation peut être **financé jusqu'à 100 % par la Collectivité Territoriale de Guyane**, sous réserve d'éligibilité.

Les frais d'inscriptions sont payants.

Vous êtes salarié, en reconversion ?

Votre formation peut être financée par **Transition Pro**. Il faut vous rapprocher de Transition Pro afin de voir si vous êtes éligible.

Les frais d'inscriptions sont payants.

Vous êtes salarié ?

Rapprochez-vous de votre employeur afin qu'il étudie avec vous votre projet de formation auprès de l'OPCO de votre branche professionnelle.

Les frais d'inscriptions sont payants.

Vous êtes agent de la fonction publique hospitalière ?

Il est impératif de vous rapprocher de votre cadre de proximité pour lui faire connaître votre projet afin qu'il soit étudié par le service.

Les frais d'inscriptions sont payants.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Procédure d'inscription

1. Retrait du dossier de candidature auprès de l'institut
2. Constitution du dossier (CV, lettre de motivation, projet professionnel)
3. Dépôt du dossier dans les délais impartis
4. Étude du dossier par la commission de sélection (admissibilité)
5. Convocation à l'épreuve orale d'admission (si admissible)
6. Publication des résultats et confirmation d'inscription
7. Signature du contrat de formation

Délais d'accès

La formation est accessible par concours uniquement. Les épreuves de sélection sont organisées d'avril à juin. L'entrée en formation est prévue en janvier de l'année N+1.

CONTENU DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

L'enseignement en Institut comprend 10 modules, dispensés sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux de groupe et de séances d'apprentissages pratiques et gestuels.

Module	Contenu	Durée
Module 1	L'accompagnement de l'enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AP)	147 heures
Module 1 Bis	Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale (Module spécifique AP)	28 heures
Module 2	Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AP)	21 heures
Module 3	Évaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AP)	77 heures
Module 4	Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AP)	154 heures
Module 5	Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 heures
Module 6	Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 heures
Module 7	Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 heures
Module 8	Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 heures
Module 9	Traitement des informations	35 heures
Module 10	Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques	70 heures

Accompagnement pédagogique

Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 heures
Travaux personnels guidés (TPG)	35 heures
Accompagnement pédagogique individualisé	35 heures

MÉTHODES MOBILISÉES

La formation s'appuie sur une pédagogie active et pratique, favorisant l'apprentissage par l'expérience :

- Cours magistraux et apports théoriques

- Travaux dirigés et travaux de groupe
- Séances d'apprentissages pratiques et gestuels
- Mises en situation professionnelles
- Simulations
- Travaux pratiques
- Stages en milieu professionnel

MOYENS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

Moyens pédagogiques

- Documentation remise au stagiaire
- Supports de cours
- Mises en situation professionnelles
- Travaux pratiques
- Simulations

Moyens techniques

- Ordinateurs
- Vidéoprojecteur
- Imprimante laser couleur, scanner
- Tableau numérique

Équipe d'encadrement

L'équipe pédagogique est constituée de professionnels qualifiés et expérimentés :

- Cadre de santé puéricultrice (plus de 40 ans d'expérience dans le domaine de la puériculture)
- Cadre de santé formatrice puéricultrice (plus de 20 ans d'expérience dans le domaine de la puériculture)
- Cadre hygiéniste (plus de 40 ans d'expérience dans le domaine hospitalier)
- Formateur infirmier (plus de 40 ans d'expérience dans le domaine hospitalier)

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

Évaluation des acquis

- Positionnement initial : évaluation des connaissances et compétences à l'entrée en formation
- Évaluation formative : travaux personnels et de groupe tout au long de la formation
- Évaluation par module : épreuves écrites et/ou orales et/ou pratiques
- Évaluation en stage : compétences professionnelles évaluées en situation réelle

Évaluation de la satisfaction

- Questionnaire de satisfaction après chaque module
- Tour de table à l'issue de chaque séquence
- Questionnaire de satisfaction à froid (90 jours après la formation)

Suivi de la formation

- Signature de feuilles d'émargement par demi-journée par le stagiaire et le formateur
- La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire
- Livret de suivi pédagogique
- Attestation de fin de formation délivrée à chaque stagiaire
- Certificat de réalisation transmis au financeur

Sanction de la formation

Le diplôme peut s'acquérir soit par le suivi et la validation de l'intégralité de la formation, en continu.

Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture délivré par le Ministère chargé de la Santé.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Projet Professionnel Plus s'engage à rendre ses formations accessibles. Sous couvert de la validation de l'aptitude par la remise d'un certificat médical d'un médecin agréée par l'ARS. Pour toute situation de handicap nécessitant une adaptation de nos modalités pédagogiques ou d'accueil, le futur stagiaire doit fournir un certificat d'aptitude délivré par un médecin agréé par l'ARS. Nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.

Notre référent handicap étudiera avec vous les aménagements possibles (supports adaptés, accessibilité des locaux, outils d'assistance, etc.) afin de garantir les meilleures conditions d'apprentissage.

Contact référent handicap : DONDON GUYLAINE – 0694 28 53 37 – administratif1@projetproplus.fr

INDICATEURS DE RÉSULTATS

(Indicateurs mis à jour annuellement - Données de l'année précédente)

Année : 2024

Indicateur	Résultat
Taux de satisfaction globale	96,6 %
Taux de réussite au Diplôme d'État	100 %
Nombre de stagiaires formés	34
Taux d'abandon	0 %
Taux d'insertion professionnelle (6 mois)	91,17 % soit 31 sur 34

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Cette formation permet de travailler dans de nombreuses structures :

- Établissements hospitaliers publics et privés
- Crèches (privées, départementales, municipales)
- PMI (Protection Maternelle et Infantile)
- Pouponnières

- Maternités
- Services de pédiatrie et néonatalogie

SUITE DE PARCOURS

Il est possible de poursuivre son parcours professionnel :

- Préparation au concours infirmier
- Après 3 années d'expériences professionnelles, l'auxiliaire de puériculture peut prétendre au concours d'infirmier professionnel

PASSERELLES

Le diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture est accessible pour les détenteurs du diplôme d'Aide-Soignant. Des dispenses de modules sont prévues selon la date d'obtention du diplôme (avant ou après 2021).

Titulaires du DEAS obtenu avant 2021

Modules à valider : 1, 2, 3, 4, 7, 10 + accompagnement pédagogique

Titulaires du DEAS obtenu après 2021

Modules à valider : 1, 2, 3, 4 + accompagnement pédagogique

CONTACT

Organisme	Projet Professionnel Plus
Adresse	16 rue des Balourous, ZAE de Copaya, 97351 Matoury
Téléphone	0594 28 44 35 / 0694 23 46 65
Email	accueil@projetproplus.fr
Site internet	www.projetproplus.fr
N° de déclaration d'activité	96 97 302 88 97
SIRET	435 190 830 000 40
Code APE	8559A
N° Finess	970305128

Cette formation conduit à une certification professionnelle inscrite au RNCP.
RNCP40743 - Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture - Niveau 4

Document mis à jour le : Août 2026